







SEMAINE MONDIALE DE SENSIBILISATION POUR UN USAGE PRUDENT DES ANTIBIOTIQUES, CHEZ LES ANIMAUX AUSSI!

Du 18 au 24 novembre 2022 se déroule la semaine mondiale de sensibilisation à l'usage prudent des antibiotiques, chez les animaux aussi ! À cette occasion une nouvelle campagne de sensibilisation « une seule santé » est lancée en Belgique. Les vétérinaires sont en première ligne, avec les autres professionnels de la santé.

En Belgique, de grands progrès ont été réalisés dans l'usage des antibiotiques chez les animaux grâce à des objectifs de réduction clairs et ambitieux¹. Depuis 2011, nous avons enregistré en Belgique une réduction de la vente de :

- 44,6 % de l'ensemble des antibiotiques
- 82,9 % d'antibiotiques d'importance critique
- 75,4% de colistine
- 74,2% d'aliments médicamenteux comprenant des antibiotiques

Les défis pour le secteur animal ne sont pas tous relevés : les utilisateurs en zone d'alarme², caractérisés par une utilisation structurellement élevée d'antibiotiques, représentaient en fin 2021 respectivement 9% et 13% de toutes les exploitations chez les porcs et les veaux d'engraissement. Le « coaching antibiotique » a été lancé cette année pour y remédier. De plus, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen 2019/6, des changements importants sont d'application depuis début 2022 : l'usage prophylactique des antibiotiques n'est désormais possible que pour un animal individuel ; l'usage métaphylactique est conditionné à la décision du vétérinaire en fonction des risques pour la santé et le bien-être des animaux³. En outre, de nouvelles initiatives ont été annoncées en Belgique : les conditions d'utilisation des antibiotiques d'importance critique seront élargies aux animaux de compagnie et l'enregistrement obligatoire de l'usage des antibiotiques sera étendu progressivement à toutes les espèces animales.

À l'occasion de la semaine mondiale de sensibilisation pour un usage prudent des antibiotiques et dans le cadre du plan d'action national « Une seule santé » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, une stratégie conjointe de communication et de sensibilisation a été développée entre les secteurs de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement. Une nouvelle campagne de sensibilisation est lancée ce 18 novembre avec un rôle central pour les vétérinaires et les autres professionnels de la santé. La campagne vise à faciliter le dialogue autour de l'usage des antibiotiques et à promouvoir ainsi les bonnes pratiques, tant chez les humains que chez les animaux. Cette année la campagne cible principalement le grand public et le secteur des animaux de compagnie, mais sous le slogan « parlons antibiotiques » tout le monde est invité à réfléchir au bon usage des antibiotiques.

Fort des progrès déjà réalisés mais conscients des défis qui restent à relever, l'AMCRA, les autorités fédérales compétentes et tout le secteur de la santé animale se réjouissent des nouvelles activités et des collaborations qui dérivent du plan d'action belge « Une seule santé ». Dans cette semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques « parlons antibiotiques » est la meilleure stratégie pour combattre la résistance aux antibiotiques.

¹ Vision 2020 et 2024 de l'AMCRA et Convention antibiotiques 2016-2020 et 2021-2024 (<u>www.amcra.be</u> et www.afsca.be)

² Définition dans l'annexe 3 de la Convention antibiotiques 2021-2024

³ Art. 107 du Règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires et abrogeant la directive 2001/82/CE









La sélection de la résistance aux antibiotiques est un phénomène principalement causé par leur utilisation en médecine humaine et vétérinaire. Il est dès lors primordial de veiller à leur usage raisonné et d'encourager la prévention et l'utilisation d'alternatives dans ces deux secteurs, afin notamment de réduire les quantités utilisées.

Le transfert de bactéries résistantes entre l'animal et l'homme, et inversement, en passant également par l'environnement, justifie une approche globale et intégrée, appelée « Une seule santé ».

L'AMCRA, avec le support de l'AFSCA, de l'AFMPS et du SPF SPSCAE, est la force motrice de plusieurs initiatives lancées dans le domaine de la médecine vétérinaire en Belgique. AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La réduction et l'utilisation raisonnée des antibiotiques constituent les piliers des plans d'action « Vision 2020 » et « Vision 2024 » de l'AMCRA, développés en vue de réduire l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en Belgique. En réponse à la nécessité de sensibiliser au bon usage des antibiotiques et afin de guider les vétérinaires dans un choix éclairé en antibiothérapie, l'AMCRA a notamment élaboré des vade-mecum pour les principales espèces d'animaux domestiques. Le choix des antibiotiques tient compte de plusieurs critères, parmi lesquels l'importance de l'antibiotique en question pour la santé humaine.

La « Convention relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l'autorité fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE et Registre AB, ainsi que l'AMCRA. Une synthèse des résultats et des activités de la Convention « Antibiotiques » peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.

Les résultats détaillés d'utilisation des antibiotiques chez les animaux sont disponible dans le dernier <u>rapport BelVet-SAC</u>. Une synthèse des résultats d'utilisation et de résistance, ainsi que des activités de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites <u>www.amcra.be</u> et <u>www.afsca.be</u>.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites internet de l'<u>AMCRA</u>, de l'<u>AFSCA</u>, de l'<u>AFMPS</u> et du <u>SPF SPSCAE</u>.